

## Avis technique - Procédure Simplifiée

### Recyclabilité d'un papier d'emballage



DESCRIPTION DE LA DEMANDE	<b>GENERALITES</b>	
	Demandeur	JUSTE PRESSE
	Date de la demande	MARS 2021
	Dénomination	CA-LLH3 60+35
	Marché	Agro-alimentaire
	Type de produit emballé	-
	<b>DESCRIPTION DE L'EMBALLAGE</b>	
	Forme	Feuille
	Contenance	50 g
	Masse vide	99 g
	<b>ELEMENTS CONSTITUANTS</b>	
	Corps de l'emballage	Papier-carton et plastique (PE)
	Système de fermeture	-
	Type d'encre/vernis	Encre polyuréthane
	Type de colle	Adhésif à l'eau à base de polyvynilacétate
	<b>COMPOSITION DU CORPS DE L'EMBALLAGE</b>	
	Papier-carton	60,61 %
	Plastique	35,35 %
	Aluminium	0%
	Acier	0%
Verre	0%	
Autres	4,04 %	
◊ <i>Élément majoritairement fibreux, non traité résistant à l'état humide</i>		
<b>AVIS REFERENTS</b>		
ATS N° 94		



#### PRE-REQUIS

- Le papier d'emballage est constitué de plus de 50% (en poids) de papier-carton : cet emballage relève donc de la filière « Emballage papier-carton ».
- Conformément à l'avis général concernant l'impact des emballages ayant contenu des denrées alimentaires sur le recyclage du papier-carton (AG n°2), cet emballage devra être exempt de tout débris alimentaire pour pouvoir être intégré à la filière « Emballage papier-carton ».

## EVALUATION DES IMPACTS

CARACTERISTIQUES EVALUEES LORS DU RECYCLAGE	CORPS DE L'EMBALLAGE		
RENDEMENT MATERIAU PAPIER-CARTON	FAIBLE		
MATIERES DISSOUTES ET COLLOÏDALES	Vernis	Encre	Colle
	-	-	-
ÉNERGIE DE PULPAGE	∅		

\* en condition minimale d'utilisation    \*\* incluant humidité naturelle et liquide résiduel

 Attention    ∅ Pas d'impact     En cours d'étude    **> Impact environnemental**

## CONCLUSIONS DU CEREC

Le papier d'emballage se désintégrera facilement lors de l'étape de pulpage. La fraction plastique sera éliminée lors des étapes de classage.

Dans ce contexte, le CEREC émet un avis favorable quant à sa recyclabilité au sein de la catégorie 5.03A par référence à la Norme NF EN 643 regroupant les emballages en papier-carton complexés relevant du circuit municipal.

## RECOMMANDATIONS DU CEREC

### **ECO-CONCEPTION : PISTES D'AMÉLIORATION DE L'EMBALLAGE**

Au-delà de la recyclabilité de l'emballage dans les conditions de régénération utilisées, le Cerec recommande :

- de limiter la présence de plastique, sous réserve du respect des fonctionnalités requises, tout en veillant à ne pas accroître sa fragmentabilité, afin de minimiser la part non fibreuse de l'emballage.
- d'utiliser des encres sans dégorgeage afin de limiter les turbidités dans les eaux de process
- d'éviter l'utilisation d'adjuvants contenant des huiles minérales, notamment des encres à base d'huiles minérales, afin de prévenir la contamination de la boucle du recyclage emballages par ces substances et d'utiliser des encres à faible migration et sans huiles minérales,
- d'éviter l'utilisation d'une encre de couleur sombre ou vive afin de ne pas colorer les fibres de cellulose lors du recyclage et saturer les eaux du process.

### **CONSIGNES DE TRI**

Le CEREC préconise d'ajouter le pictogramme « TRIMAN » et un pictogramme recommandant de placer le papier d'emballage dans le bac de collecte sélective.

## VALIDATION



Marie DELAFALIZE

DocuSigned by:  
*Marie DELAFALIZE*  
552CD09B3F764DF...



Christian PICARD